



COMITÉ
RÉGIONAL
BRETAGNE

Rennes, le 17 novembre 2021

DESTINATAIRES :

- Comités régionaux
- Comités départementaux
- Clubs bretons de GR

Réf: CR53CD6

Affaire suivie par : Jessica Blum [jessicablum.ffgym@gmail.com]

Objet : Compétition du Regroupement des individuels Fédéral et Performance GR – 11 et 12 décembre 2021 – QUIMPER

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que la compétition du Regroupement des individuels Fédéral et Performance de Gymnastique Rythmique se déroulera :

Le samedi 11 et le dimanche 12 décembre 2021
à la Halle de Penhars
Rue des Oiseaux, à QUIMPER

Selon l'organigramme suivant :

Samedi 11 décembre

- 8h-9h réunion de juges
- 9h15-11h40 Fédéral 10-11ans, National C 10-11ans & 12-13ans, National 7-9ans, 10ans & 11ans
- 11h55 Palmarès (sauf pour les National 10ans & 11ans)
- Pause
- 13h15-16h Régional 10-11ans & 12-13ans, Fédéral 12-13ans & 14-15ans
- 16h15 Palmarès (dont National 10ans & 11ans)
- 17h15-19h10 Fédéral 18ans et +, National C 16-17ans
- 19h30-21h25 National B 14-15ans & 18ans et +, National A 18ans et +
- 21h40 Palmarès

Dimanche 12 décembre :

- 9h15-11h20 Régional 14-15ans 1 16ans et +, National C 18ans et +
- 11h35 Palmarès
- Pause
- 12h50-15h50 Fédéral 16-17ans, National C 14-15ans
- 15h10-17h National B 12-13ans & 16-17ans, National A 12-13ans, 14-15ans & 16-17ans
- 17h20 Palmarès

• **Les tests 10-11 ans** auront lieu le samedi à 13h30 au gymnase des Brizeux (8 rue de Rosmadec à Quimper). Les gymnastes devront être accompagnées par un entraîneur de leur club. Il leur appartient de se rendre par leurs propres moyens au gymnase pour ces tests. Les gymnastes devront avoir une corde à sauter et leurs baskets.

• **Musiques** : les musiques doivent être téléchargées via Engagym avant le 30 novembre. ATTENTION à bien indiquer "engin libre" pour les catégories concernées.

• **Forfaits** : il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface Engagym

- forfait déclaré pour la date de forclusion (30 novembre) : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion (après le 30 novembre) : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition. ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition. ;

• **Règlement des engagements** : le montant de l'engagement individuel est de 22 € pour les catégories performance et de 16 € pour toutes les autres.

Une facture (qui servira de reçu) correspondant aux montants des droits d'engagements dus arrêtés au 30 novembre 2021 vous sera expédiée par le Comité de Bretagne pour règlement impératif avant la compétition. Le chèque du montant des droits d'engagements, libellé à l'ordre de « Comité de Bretagne FFGYM », est à faire parvenir par retour au Comité de Bretagne dès réception de la facture : Comité de Bretagne de Gymnastique – Cap Nord B - 4 allée Marie Berhaut - 35000 RENNES.

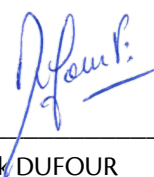
• **Juges** : Chaque club doit proposer un juge pour l'ensemble de la compétition de niveau 3 minimum de préférence. La réunion de juges aura lieu le samedi de 8h à 9h (pas de réunion le dimanche). Les juges doivent obligatoirement y participer. Tout club qui dérogera à cette règle se verra infliger les sanctions prévues.

Nous vous demandons de répondre au sondage suivant avant le 30 novembre 2021 pour inscrire vos juges pour chaque rotation : [Inscription Juge Club](#) .

• **L'ordre de passage** sera consultable 7 jours avant la compétition sur le site du comité ffgymbretagne.fr. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site pour vous tenir au courant des éventuelles mises à jour concernant les réajustements possible des horaires de rotations dus aux forfaits.

• **Protocole sanitaire** : les modalités d'organisation et les horaires de cette compétition sont susceptibles d'évolution en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les gymnastes de plus de 12ans, les juges, entraîneurs et chef de délégation devront présenter leur pass sanitaire pour accéder à la salle de compétition. Selon l'évolution de la réglementation fédérale actuelle, il est possible que seules les gymnastes accédant aux podiums de leur catégorie soient invitées à participer au palmarès. L'ensemble des résultats sera indiqué lors du palmarès.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations cordiales.



Franck DUFOUR

Vice-président du Comité de Bretagne de
Gymnastique - Chargé des compétitions

Copie : CTR - CT GR – Comités régionaux - Comités départementaux